

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00365 Numéro SIREN : 395 358 435 Nom ou dénomination : AB CAOUTCHOUC

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 12215

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 28 JUL. 2021

AB CAOUTCHOUC
Société à responsabilité limitée
au capital de 99 092 euros
Siège social : 12, rue du Champ de l'Aire
49080 - BOUCHEMAINE
RCS ANGERS B 395 358 435

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 442 086 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	442 086 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur :	4 311 183 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :	4 753 269 euros
A titre de dividendes aux associés :	3 500 000 euros

La mise en paiement se fera à compter de ce jour.

Le solde, en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 253 269 euros.

Tenant compte de cette affectation, les capitaux propres s'élève à la somme de 1 362 270 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021 :

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifié conforme
La Gérance
Jean DA SILVA



AB CAOUTCHOUC
Société à responsabilité limitée
au capital de 99 092 euros
Siège social : 12, rue du Champ de l'Aire
49080 - BOUCHEMAINE
RCS ANGERS B 395 358 435

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2021

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Analyse de l'évolution des affaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 3 840 923 euros contre 4 037 567 euros pour l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2021 consolider et voir même améliorer ces résultats qui demeurent très bons, malgré une conjoncture économique toujours aussi difficile.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, il est à noter que nous continuons à subir les conséquences de la crise sanitaire « COVID19 ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.



ETAT DES DETTES FOURNISSEURS

Exercices clos le 31/12/2019 :

Dettes à 1 an au plus :	279 288 euros
Dettes à plus d'1 an et 5 ans au plus :	0 euro
Dettes à plus de 5 ans :	0 euro
Total :	279 288 euros

Exercices clos le 31/12/2020 :

Dettes à 1 an au plus :	347 825 euros
Dettes à plus d'1 an et 5 ans au plus :	0 euro
Dettes à plus de 5 ans :	0 euro
Total :	347 825 euros

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 840 923 euros contre 4 037 567 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des reprises sur amortissements et provisions s'élève à 55 683 euros contre 21 992 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3 897 856 euros contre 4 060 328 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 1 013 714 euros contre 997 914 euros pour l'exercice précédent.

Le poste « variation de stock » s'élève à -71 488 euros contre -15 243 euros pour l'exercice précédent.

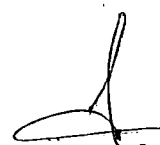
Le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'élève à 413 906 euros contre 404 686 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 605 720 euros contre 587 154 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 121 215 euros contre 122 383 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires est de 793 550 euros contre 945 497 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 256 584 euros contre 297 771 euros pour l'exercice précédent.



Le montant des dotations aux amortissements est de 106 781 euros contre 115 163 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux provisions est de 62 885 euros contre 44 888 euros pour l'exercice précédent.

Le poste dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à la somme de 0 euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 302 868 euros contre 3 500 637 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 594 988 euros contre 559 691 euros pour l'exercice précédent.

Le Résultat financier est de 0 euro.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 7 114 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 160 015 euros,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 442 086 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 442 086 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	442 086 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur :	4 311 183 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :	4 753 269 euros
A titre de dividendes aux associés :	3 500 000 euros

La mise en paiement se fera à compter de ce jour.

Le solde, en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 253 269 euros.

Tenant compte de cette affectation, les capitaux propres s'élève à la somme de 1 362 270 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT**
- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT**
- **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 : DIVIDENDES DISTRIBUES : NEANT**

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé.



- Rémunération du Gérant.

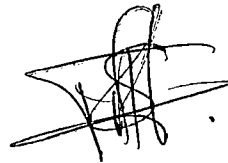
Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du gérant.

- Conventions de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous allons par ailleurs vous donner lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LA GERANCE'.

Copie certifiée conforme à l'original

DGFIP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC		1 2				
Adresse de l'entreprise 12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES 49080 BOUCHENAY		1 2				
Numéro SIRET * 3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	9 950		
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ	1		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 288 907	212 595	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	339 647	107 817	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU				
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH		BI	30			
TOTAL (II) BJ		1 638 534	1 318 091	320 443		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	472 301	62 735	409 565
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	95 152		95 152
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	670 319	150	670 169
		Autres créances (3) BZ	CA	187 128		187 128
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	3 978 129		3 978 129	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	4 682		4 682	
	TOTAL (III) CJ	CK	5 407 710	62 885	5 344 825	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		7 046 244	1A 1 380 977	5 665 267		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	25 503	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 99 092...)	DA	99 092	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 909	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 311 183	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	442 086	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 862 270	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 403	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	347 825	
	Dettes fiscales et sociales	DY	384 155	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	60 615	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	802 997		
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 665 267		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	802 997		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 570 711	FB	210 331	FC	3 781 042
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
		FG	56 433	FH	3 448	FI	59 881
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 627 144	FK	213 779	FL	3 840 923
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 250	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	55 683	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 013 714
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(71 488)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	413 906
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	605 720
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	121 215
	Salaires et traitements *					FY	793 550
	Charges sociales (10)					FZ	256 584
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	106 781
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	62 885	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 302 868
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	594 988
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	594 988

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>AB CAOUTCHOUC</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	8 230	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	8 230	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 116	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 116	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	7 114	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	160 015	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 906 086	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 464 000	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	442 086	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier							IG	4 488	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	1 107	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX		
	(9)	Dont transferts de charges								RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	450	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	44 250	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives Madelin Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A3		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								A4		
	FOURNISSEURS										Exercice N	
	CLIENTS										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
											3	389
											6	3 346
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	
FOURNISSEURS											192	
FORMATION PROFESSIONNELLE											4 296	
ASSURANCES										1 107		

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
						Constitutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	9 950	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	1	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 304 647	KT		KU	851		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	241 676	KW		KX			
	Matériel de transport *					KY	12 540	KZ		LA	832		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	83 777	LC		LD	2 622		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 642 641	LO		LP	4 305	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	204 025	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	30	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	204 055	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 856 645	ØH		ØJ	4 305		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	9 950	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	16 591	MK	1 288 907	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	951	MN	240 725	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	13 373	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	850	MT	85 549	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	18 391	NH	1 628 554	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		204 025		IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	30	2G			
TOTAL IV		204 025		I3		NJ		NK	30	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		204 025		I4		ØK	18 391	ØL	1 638 534	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUCNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 950	PF		PG		PH	9 950
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 016 850	QA	76 053	QB	16 591	QC	1 076 312
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	143 340	QE	19 353	QF	951	QG	161 742
	Matériel de transport	QH	12 540	QI	197	QJ		QK	12 737
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 022	QM	11 179	QN	850	QO	57 351
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 219 751	QV	106 781	QW	18 392	QX	1 308 141
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 229 701	ØP	106 781	ØQ	18 392	ØR	1 318 091

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB CAOUTCHOUC		Néant ☐					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	55 233	6P	62 735	6R	55 233	6S	62 735
	Sur comptes clients	6T		6U	150	6V		6W	150
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	55 233	TY	62 885	TZ	55 233	UA	62 885
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	55 233	UB	62 885	UC	55 233	UD	62 885
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	62 885	UF	55 233				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	25 503	UN	(25 503)				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV		UW	30				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	180		180						
	Autres créances clients		UX	670 139		670 139						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 204		8 204						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	402		402						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	178 522		178 522						
	Charges constatées d'avance		VS	4 682		4 682						
	TOTAUX				VT	862 158	VU	887 631	VV	(25 473)		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	347 825		347 825						
Personnel et comptes rattachés			8C	174 832		174 832						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	168 993		168 993						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	13 438		13 438						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 768		24 768						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 124		2 124						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	10 403		10 403						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	60 615		60 615						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	802 997	VZ	802 997					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	442 086	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	160 015	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
						WN			
						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	600		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	602 701	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						WW		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						XB		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						I6		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 series)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	12 234
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exception- nelle (art. 39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exception- nelle (art.39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	12 234
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	590 467				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	590 467		XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2021

Extension

AB CAOUTCHOUC

[illegible]

Désignation de l'entreprise AB CAOUTCHOUC				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	184 481
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : AB-CAOUTCHOUC										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 853 813	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	457 369			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE						
	TOTAL I	ØF	4 311 183			ZG	4 311 183					
										ZH	4 311 183	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ							
	– Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance				YT							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	191 710						
	– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	53 995						
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	21 450						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	338 566						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	605 720						
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	38 924						
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	82 291						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	121 215						
TVA	– Montant de la TVA collectée				YY	726 120						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	319 358						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *				ØB	487 340						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%				
	– Numéro de centre agréé *	XP										
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG							
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)			(11)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB CAOUTCHOUC

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AB CAOUTCHOUC</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: AB CAOUTCHOUC										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020						Données en nombre de mois: 1 2					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										YP	15,00
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 840 923
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	450
TOTAL 1										OX	3 841 373
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	1 250
Variation positive des stocks										OD	71 488
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	450
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	73 188
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	1 511 291
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	334 339
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	1 711
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	1 847 341
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	2 067 220
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	2 067 220
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	3 841 373
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HY	15,00
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation										HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CAOUTCHOUC

ADRESSE (voie)

12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES

CODE POSTAL

49080

VILLE

BOUCHEMAINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

6500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DA SILVA

Prénom(s)

JEAN

Nom marital

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

3250

Naissance :

Date 08/09/1969

N° Département 99

Commune

Pays

Adresse :

N°

2

Voie

RUE JEAN ARP

Code Postal

49000

Commune

ANGERS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BLOUIN

Prénom(s)

AGNES

Nom marital

DA SILVA

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

3250

Naissance :

Date 22/02/1968

N° Département 49

Commune

CHOLET

Pays

Adresse :

N°

2

Voie

RUE JEAN ARP

Code Postal

49000

Commune

ANGERS

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

3 9 5 3 5 8 4 3 5 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB CAOUTCHOUC

ADRESSE (voie)

12 RUE DU CHAMP DE L'AIRE ZI DES BRUNELLERIES

CODE POSTAL

49080

VILLE

BOUCHEMAINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue, à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.